



Conseil Citoyen Narbonne-Sud

Mercredi 23 janvier 2019

Présents :

- ENGEL Roger
- GUILLEMOT Martine
- CUCCHIANO Sylvine
- LOUMAGNE Christian
- ANDRIEU Paul
- ESPI Irene
- CABIROL Marie-Josée
- DAVID Andréa

Elu Référent : Guy CLERGUE

Personnes Excusées : M. Roche et Mme Khadri (chargée de Mission CC)

Mutation : Mme Tubau (vers le CC de Cité)

Attention nom de la nouvelle arrivante à modifier : Mme Silviane CUCCHIARO (et non cucchiano) et adresse mail : s.cucchiaro@wanadoo.fr.

 **Narbonne** Modification effectuée

Pour donner suite aux réclamations remontées par Andréa DAVID il s'avère que la photo jointe au mail correspond à l'avenue des hauts de Narbonne et non à la rue de la coupe. De ce fait il faut s'assurer que les réclamations soient bien remontées sur la rue de la coupe.

 **Narbonne** **Ville de Narbonne**
Les remontées ont été bien prises en compte pour la rue de la Coupe
Elagage des oliviers et nettoyage de la chaussée

Mme CUCCHIARO fait part de son mécontentement sur l'accumulation des déchets sur la rue des Figuiers.

 **Narbonne** **Ville de Narbonne**
Mr CLERGUE lui transmet le numéro de téléphone de Julien Ysern responsable du Service Propreté Urbaine de la Ville de Narbonne et en profite pour signaler le travail remarquable effectué.

Problème de la carrosserie de la coupe qui revient. Mme GUILLEMOT et Mr ENGEL se plaignent que le problème n'est pas solutionné alors que le sujet est abordé à chaque réunion.



Ville de Narbonne

Réponse de Mr CLERGUE : une réunion doit être organisée courant du mois de février.



Ville de Narbonne – AAPCC 2019

A noter le mardi 12 février à 14h se tiendra a Montplaisir pour les appels à projet. Projet a présenté : Mme CABIROL et Mme DAVID.



Mr CLERGUE signale que la ruine sur Bagatelle a été détruite et le lieu nettoyé.

Proposition faites aux membres de s'inscrire aux commissions inter conseil citoyen

À la suite d'une question de Mme GUILLEMOT,



Mr CLERGUE explique à quoi correspond l'appellation « déplacement doux » et donne des exemples d'installations mise en place par la ville (parking de la Parerie, projet quai Vallière...)

En résumé : cela émane du séminaire 2016 avec la création de 5 commissions inter CC afin d'avoir une réflexion globale et ce à l'échelle de la Ville (piste de réflexions, projets à moyen long terme)

- 1- Déplacement Doux (et sécurité routière)
- 2- Cultures et sports
- 3- Cadre de Vie et Environnement
- 4- Lien Social –Dimension Humaine
- 5- Economie par le tourisme

Pour citer d'autres exemple dans le cadre de la commission inter CC Déplacement Doux, les membres qui composent ce groupe a été sollicité par la direction Espace Public (voirie) afin d'apporter des pistes de réflexion et des propositions pour la réalisation de pistes cyclables dans le cadre des Approches Territoriales Intégrées - volets urbains (ATI Urbains) en partenariat avec le Grand Narbonne.

- ATI Urbains voies douces>> Point central la gare de Narbonne, reliée par des pistes cyclables depuis les 3 Quartiers Politique de La Ville
- Sens de circulations et comment peut-on y intégrer une bande cyclable (Av Paul Tournal et Calixte Camelle)
- Réalisation de place de stationnement dans une rue en sens unique de part et d'autre de la chaussée, ce qui permet de réduire considérablement la vitesse (rue du Bourget)
- En cours : 2^{ème} Citadine gratuite permettant à l'usager d'emprunter les transports en commun, et par conséquent de laisser sa voiture sur un parking dit relai ou

d'accéder en 10 min à pied au Centre-Ville (Parking gratuit de Maraussan près de l'espace de liberté).

Question de Mme GUILLEMOT : que va devenir l'ancienne maison de retraite du Pech d'Alcoy ?



Réponse de Mr CLERGUE le lieu n'appartient pas à la ville mais à l'hôpital et le projet de transformation n'est pas encore déterminé, peut-être des logements ou de l'hôtellerie de luxe.

Question de Mme CUCCHIARO : Que va devenir le lieu et où va aller l'école de la calandrette des hauts de Narbonne :



Réponse : L'école est déplacée à l'ancienne caserne de Montmorency, on ne sait pas encore comment vont être exploités les locaux laissés vacants